



## COMPTE RENDU CTL DU 12/06/2020

33 agents en Garde enfants/36 congé maladie /100 télétravail / 125 présentiel.

**ASA Garde enfants valable jusqu'au 07 juillet 2020** (sans perte de jours de congé)

Suite à la déclaration liminaire FO DGFIP 971 , le directeur a indiqué sa compréhension de la critique de FO DGFIP . La prime Covid est mal calibré et injustement répartie mais étant un haut fonctionnaire qui fonctionne il applique avec sa faible marge de manœuvre.

Les critères choisis pour désigner les bénéficiaires de la Prime Covid (330 ou 1000E ) :

Tous les agents ( agents /VSC/ Berkani ) présent lors du PCA (20 mars - 10 mai)  
Un taux de présence proche de 75%( présentiel et/ou télétravail ) .  
Un avis éclairé des Chefs de Service .

**Prime défiscalisée sera versée sur la paye de Juillet 2020** . Seul 1 bénéficiaire sur 3 aura « mérite » la prime exceptionnelle de 1000E !! .Pour les autres 330E .

Les autres agents non inclus dans le PCA ou arrivés en PRA (plan de Reprise d'activité ) n'auraient donc pas été assez méritants....mais la DGFIP vous remercie d'être venus quand même !.

Rappelons que des agents voulant travailler , en ont été dissuadés/empêchés ! .

**Si l'injustice était un virus , la DGFIP semble irrémédiablement contaminée.  
Le résultat sera de la rancœur et de la démotivation .**

D'autant plus qu'elle s'ajoute à la **confiscation de 5 à 10 jours pour les agents**, a qui, la DGFIP a imposé de ne plus se rendre sur le lieu de travail .

Mercredi 18 juin 2020 : une information devrait être donnée à tous les agents, sur les congés « confisqués » . Les agents auront quelques jours pour intervenir auprès du RH .

**Pour certains agents DGFIP.....C'est donc la double peine .**

L'injustice sévit même chez les agents dits « indispensables » à la nation .

Nous apprenons que même les agents de dépenses , qui ont permis le versement des salaires de mars et d'avril (en plein Covid ) des agents CEPL , n'auront pas droit au max .

Même chose pour, des agents SIE qui sont venus perfuser du FDS ou faire des dégrèvements à l'arrach' pour sauver un secteur privé local moribond .

Où est le mérite . ? ou se situe t' il ? . Dans un taux de présence de 75 %(en dessous , les agents jouaient aux dominos !?!) ou encore être dans les bonnes grâce d'un chef de service !! .

Il faut espérer que les partisans du « salaire au mérite » ouvriront enfin les yeux devant les nombreux vices cachés de ce système ....car le problème vient du fait que ,le salaire au mérite en mode DGFIP se fait à enveloppe constante . Ce qui veut dire méritant ou pas , il y aura toujours une limite ( prime Covid 30%) , les autres SE MAN FOU A YO !!! .

**FO DGFIP Guadeloupe rappelle sa légitime opposition au RIFSEEP et réaffirme sa position sur l'exigence d' une revalorisation salariale par dégel du point d' indice .**

A l'instar des personnels soignants, FO DGFIP 971 espère voir les collègues se mobiliser pour MOINS DE PRIMES MAIS PLUS DE SALAIRE ! .

Pour les mutations , le mvt A est sorti favorable pour 971 et mvt C est sorti plutôt favorable .

Comme on pouvait s'y attendre , **la fin de la CAP a généré des bugs et dysfonctionnements** notamment dans le mouvement de mutation des cadres B **FO DGFIP Guadeloupe continue de défendre tout les agents sollicitant son aide** . Le directeur et le RH semble privilégié une approche humaine des dossiers.

**CREP 2020 : personne n'est hors délai** . La DRFIP 971 est en attente de la notification officielle . La possibilité de recours n'interviendra qu'après celle-ci . Le RH alertera par mail du redémarrage du CREP . Pas de crainte de refus de signature .

En réponse des efforts consentis et d'une reconnaissance concrète du dévouement et professionnalisme de ses agents , **FO DGFIP Guadeloupe encourage la DRFIP 971 à avoir une attitude favorable sur les recours hiérarchiques.**

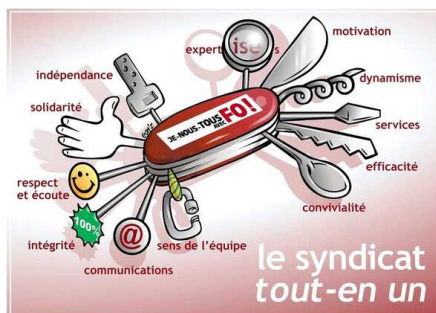
En terme de recouvrement forcé , le directeur sait engagé à faire preuve de bon sens . Concernant la reprise des poursuites et du contrôle fiscal , **FO DGFIP971 a exprimé ses craintes d'un double discours de la Direction ....Entre ce que l'on dit aux syndicats et ce que demande aux chefs de service** .A peine sorti du Covid19 , il ne faudrait pas que lesautomatique des poursuites de Caruel soit « involontairement » activé . **La DRFIP reconnaissant elle-même la précarité et forte instabilité économique, il serait contre productif d'ordonner le « matraquage » les contribuables** (exception faite des dossiers à enjeux) . **FO DGFIP suivra avec attention le « bon sens » de la DRFIP** .

Pour l'accueil au public , le Directeur prend fait et cause pour une reprise la plus progressive possible . Il maintient son orientation pour un guichet en APRDV . Pour FO DGFIP , **L 'APRDV aurait pu se révéler une bonne solution . Toutefois , sa mise en place par la DGFIP , tout en poursuivant une politique massive de suppression de poste , fera de l' APRDV, un « cache-misère » de plus.** Boire ou conduire , la DGFIP veut faire les deux . Le mur de la réalité freinera son élan .

Pour la DLU ,le directeur semble optimiste pour obtenir l'ultime feu vert d 'un énième bureau de Bercy. Rdv pris pour le 23 juin 2020 . Sur ce sujet ,comme sur d'autres , **FO DGFIP Guadeloupe le redit : les mots ne suffisent plus....Nous attendrons de voir la pose de la première pierre .**

Projet NRP : Wait and See . En attente du CTR du 18/06/2020.

## LE BUREAU SYNDICAL FO DGFIP Guadeloupe .



**Notre Force c'est Vous**

Libre, Indépendant et Responsable

Adhérez à **FO**

Contactez vos représentants

